

## Annexe 42 : DOSSIER DE CANDIDATURE

### FICHE DE RENSEIGNEMENT

MADAME

MONSIEUR

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :  /  /

#### Coordonnées personnelles

Adresse :

Code postal :  Ville :

Téléphone fixe :  Portable :

Email personnel :

Email professionnel :

#### Coordonnées professionnelles

SOCIETE :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Téléphone fixe :  Portable :

Email :

Numéro SIRET :  Numéro N.I.I (TVA) :

B2C CERTIFICATION est tenu, par la loi, de divulguer vos informations professionnelles sur l'annuaire des diagnostiqueurs et sur notre site internet. A défaut de coordonnées professionnelles renseignées sur ce dossier, vos coordonnées personnelles seront prises en compte.

## CHOIX DE LA CERTIFICATION

Les tarifs et modalités de paiement, concernant le cycle de certification des diagnostiqueurs immobiliers, sont renseignés dans la grille tarifaire en vigueur, disponible sur notre site internet : <https://www.b2c-france.com>

| Domaine de certification  |              | Certification initiale   | Renouvellement de certification | Date(s) envisagées(s) | Lieu(x) envisagé(s)  |
|---------------------------|--------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Amiante                   | Sans mention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
|                           | Avec mention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Plomb sans mention (CREP) |              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Energie (DPE)             | Sans mention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
|                           | Avec mention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Electricité               |              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Gaz                       |              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Termites Métropole        |              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |
| Termites Outre-Mer        |              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        | <input type="text"/>  | <input type="text"/> |

### **Prérequis à la certification initiale :**

Pour la certification dans le domaine Energie avec et sans mention et Amiante avec mention, les candidats à la certification initiale fournissent :

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps pleins ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensé dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou titre professionnel équivalent ;
- Soit la preuve par tous moyens des compétences exigés par un Etat de l'union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen pour une activité de diagnostic de performance énergétique comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- Soit la preuve de la détention de connaissances équivalentes en liens avec les techniques du bâtiment.

### **Obligation de formation dans le cas de toute certification initiale selon l'arrêté du 24 décembre 2021 :**

Cette formation est à effectuer dans un organisme qui a démontré au moyen d'une certification sa capacité à organiser et à dispenser les formations conformément aux dispositions de l'arrêté cité ci-dessus.

- Pour les candidats à la certification **sans mention** :

Les personnes candidates à la certification apportent la preuve qu'elles ont suivi avec succès le module de formation initiale, d'une durée de 3 jours, adapté à la nature du certificat demandé.

- Pour les candidats à la certification **avec mention** :

Les personnes candidates à la certification apportent la preuve qu'elles ont suivi avec succès le module de formation initiale d'une durée de 5 jours et qui porte sur les deux niveaux de certification.

### **Obligation de formation à fournir pour le renouvellement :**

- Personne certifiée sur un cycle de 5 ans (pour les modules Amiante et Energie) :

La personne physique apporte la preuve qu'elle a suivi une formation d'une durée de 3 jours dans le cadre d'un renouvellement sans mention et 5 jours dans le cadre d'un renouvellement avec mention.

- Personne certifiée sur un cycle de 7 ans (tous les modules) :

La personne physique apporte la preuve qu'elle a suivi une formation d'une durée de 1 jour dans le cadre d'un renouvellement sans mention et de 2 jours dans le cadre d'un renouvellement avec mention.

## PIÈCES À FOURNIR

| Éléments  | Certification initiale   | Renouvellement de certification |
|---|--------------------------|---------------------------------|
| <u>Annexe 42</u> : Dossier de candidature complété et signé   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Annexe 4</u> : L'utilisation de la marque et du logo renseigné et signé  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Annexe 5</u> : L'engagement de confidentialité renseigné et signé  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Annexe 6</u> : Les conditions générales de vente renseigné et signé  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Annexe 63</u> : Le choix de l'organisme renseigné et signé   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| La copie de <u>la pièce d'identité recto/verso</u>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Liste exhaustive</u> des rapports réalisés dans le domaine objet du renouvellement depuis le début du cycle de certification                   |                          | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Attestation(s) de formation(s)</u> délivrée(s) par un organisme de formation certifié d'une durée de 3 ou 5 jours (selon le cas)               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Règlement</u> (chèque ou preuve de virement) correspondant au montant total TTC à l'ordre de B2C   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |
| <u>Preuve(s) attestant des prérequis</u> pour les domaines Amiante avec mention et Energie avec et sans mention (voir page 3 du présent document) | <input type="checkbox"/> |                                 |
| <u>Attestation de prise en charge</u> (le cas échéant)  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>        |

Merci de transmettre ces pièces par :

- courrier à : **B2C – 24 rue des Près 67380 LINGOLSHEIM**
- OU
- par mail à : **b.2.c@outlook.com**

***Une pièce manquante à la liste des pièces à fournir ci-dessus, entraîne une « non recevabilité » du dossier. Tout dossier doit être complet et réceptionné par B2C, 8 jours avant le passage de l'examen. A défaut, le candidat ne sera pas convoqué à l'examen.***

***La demande de renouvellement doit être engagée :***

- ***Personne certifiée sur un cycle de 5 ans : dans l'année précédente, et au plus tard 3 mois avant, l'échéance de la certification.***
- ***Personne certifiée sur un cycle de 7 ans : dans l'année précédente, et au plus tard 6 mois avant, l'échéance de la certification.***

***Si la décision de renouvellement ne peut pas être prononcée avant la fin de validité de la certification, une certification initiale doit être engagée.***

## CONTRÔLES

Les modalités concernant les surveillances documentaires sont décrites en annexe 16 et pour les contrôles sur ouvrages en annexe 74, disponibles sur notre site internet.

Les tarifs et modalités de paiement concernant ces différents contrôles, sont renseignés dans la grille tarifaire en vigueur, disponible sur notre site internet : <https://www.b2c-france.com>

## REPASSAGE D'EXAMEN

Les tarifs, les modalités de paiements et les modalités de repassage des examens, sont renseignés dans la grille tarifaire en vigueur, disponible sur notre site internet : <https://www.b2c-france.com>

## SUSPENSION DE CERTIFICATION

En cas de suspension de certification, les modalités figurent sur l'annexe 21 disponible sur notre site internet.

Les tarifs et modalités de paiement concernant la suspension de certification, sont renseignés dans la grille tarifaire en vigueur, disponible sur notre site internet : <https://www.b2c-france.com>

## RETRAIT DE CERTIFICATION

En cas de retrait de certification, les modalités figurent sur l'annexe 18 disponible sur notre site internet.

## APPEL ENVERS UNE DECISION DE CERTIFICATION

En cas d'appel envers une décision de certification, la personne certifiée pourra faire appel suivant les modalités décrites en annexe 75, disponible sur notre site internet.

## TRANSFERT DE CERTIFICATION

Les transferts de certifications sont décrits dans l'annexe 22, disponible sur notre site internet.

Les tarifs et modalités de paiement concernant le transfert de certification, sont renseignés sur la grille tarifaire en vigueur, disponible sur notre site internet : <https://www.b2c-france.com>



## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Merci de cocher **l'une des deux** cases ci-dessous :

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire d'une certification dans un autre organisme, <b>pour le(s) domaine(s) sélectionné(s) dans le tableau en page 2.</b>  |
| <input type="checkbox"/> | J'atteste sur l'honneur être titulaire d'une certification en cours de validité dans un autre organisme pour le(s) domaine(s) sélectionné(s) dans le tableau en page 2, et de faire une demande de radiation à mon organisme initial à l'issue de la réussite de mes examens (*3). |

(\*3) La décision de certification ne peut être prononcée par B2C qu'à réception de la preuve de radiation ou à défaut à la fin de validité des certifications. Merci de nous transmettre une copie de vos certifications actuelles.

B2C se réserve le droit d'entamer toute poursuite pour non-respect des dispositions contractuelles. Le candidat s'engage à informer sans délai B2C des éléments pouvant affecter sa capacité à satisfaire aux exigences de la certification.

Le candidat a la possibilité de déclarer une prise en compte de besoins particuliers par mail, au plus tard 8 jours avant la date d'examen.

Le :

NOM :  Prénom :

Signature du candidat :

## ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, merci de faire compléter la partie ci-dessous, à défaut la facture sera éditée à votre nom.

**NOM DU CANDIDAT BENEFICIAINT DE LA PRISE EN CHARGE**

Je soussigné(e) :

**SOCIETE ou ORGANISME :**

**Nom du responsable :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone fixe :**

**Portable :**

**Email :**

**Numéro SIRET :**

**Numéro N.I.I (TVA) :**

**Cocher la case ci-dessous selon le cas (une seule case peut être cochée) :**

Atteste prendre en charge tous les frais relatifs au(x) cycle(s) de certification(s) concernant ce dossier de candidature tant que le(la)dit(e) candidat(e) sera employé(e) dans notre société.

Atteste prendre en charge uniquement le passage des certifications cochées dans le présent dossier soit un montant de  €.

Atteste prendre en charge le passage des certifications cochées à hauteur de  €.

**Le :**

**Signature de la société ou de l'organisme payeur :**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepte, les annexes 4, 5, 6 et 42 disponibles sur notre site internet [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com).